

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

PROCES VERBAL



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures quarante, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 58

Membres présents : MM. ALLANDRIEU Bernard, ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHARVOLIN Roch, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DHROUIN Jacques, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GRIOT Bernard, JARASSIER Hervé, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PETITNICOLAS Christophe, PIFFADY Philippe, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, TRAMOY Maurice.

Mmes BORGNA Séverine, BOURDONCLE Annie, CHATEAU Marie-Luce, FERRO Nicole, GRITTI Delphine, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MARTINE Christine, MASNADA Isabelle, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés : MM. CHAPUIS Gérard (pouvoir à M. BLEIN Jean), DUSSUYER Régis (pouvoir à M. PETITNICOLAS Christophe), GENOD Patrick (pouvoir à M. PESENTI Philippe), HARNAL Sébastien (pouvoir à Mme LIEVIN Karine), LEMOINE Gilbert (pouvoir à Mme MARTINE Christine), LYAUDET Stéphane (pouvoir à M. BARBARIN Daniel).

Mmes BARTHELET Annaëlle (pouvoir à M. DHROUIN Jacques), BERTHET Claire (pouvoir à M. CAPELLI Jean-Baptiste), CARRARA Carole (pouvoir à M. FERRARI Jean), JOLY Fabienne (pouvoir à M. CHARVOLIN Roch), PETIT Odile (pouvoir à Mme GRITTI Delphine).

Membres absents : MM. FRAISEAU Alain, RAOULT Jean-Pierre, RENAUD Jean-Xavier, TABOUREL Philippe, ZANI Guy.

Mmes BARDON Fabienne, BOUDET Evelyne, CHENET Valérie, HUGON Marlène, PALAZZI-ZANI Nelly, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : M. ALLARD Cyrille.

Soit : 35 présents, 11 pouvoirs.

La séance du conseil municipal est ouverte en présence de 35 conseillers, 11 pouvoirs ayant été déposés, soit 46 votants de début de séance.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des évènements portant sur l'état civil, survenus depuis le dernier Conseil Municipal du 27 février 2019 :

Le Conseil Municipal, au nom de la Ville,

PREND part à la peine des familles lors d'un décès par des pensées chaleureuses, en exprimant toute sa sympathie et leur **ADRESSE** ses condoléances attristées.

L'ensemble du Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage aux défunts de la commune.

Le conseil municipal n'émet aucune remarque sur le procès-verbal du conseil municipal précédent.

Monsieur le Maire entame la séance du conseil municipal en précisant que le point 4.6 à l'ordre du jour concernant « la création du budget de l'Association Foncière Rurale de Cormaranche-en-Bugey en vue de la dissolution comptable de son budget annexe » n'ayant plus d'objet est annulé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir la séance par l'étude du compte rendu de la commission finances. Il remercie Monsieur Michaël MARTIN consultant chez le cabinet ACTIPUBLIC pour sa présence.

PREND CONNAISSANCE sur présentation de Monsieur Michaël MARTIN des propositions émises dans le compte rendu de la commission Finances du 13 mars 2019, transmis à l'ensemble des conseillers municipaux par voie électronique le 19 mars 2019.

Ces suggestions concernent :

- l'étude du compte administratif 2018 des différents budgets de la commune,
- le compte de gestion,
- l'affectation des résultats 2018
- ainsi que l'étude de la proposition de construction des budgets primitifs 2019,
- de la proposition de vote des trois taxes 2019
- et de la proposition d'attribution des subventions aux associations.

Le budget général d'Hauteville-Lompnes affiche un solde global disponible de 274 126,98€.

PREND ACTE DE l'arrivée de Madame Nelly PALAZZI-ZANI à 19H53.

Soit 36 présents, 11 pouvoirs = 47 votants.

Pour l'exercice budgétaire 2018 :

Les budgets annexes d'Hauteville-Lompnes :

- pour le bois, un solde global disponible de 98 603,68 €,
- pour le lotissement le Grana, un solde global de 0 €, ce budget est en sommeil mais la commune possède encore des parcelles,
- pour la régie des énergies, un solde de - 536 026,85 €,
- le compte administratif du budget eau sera voté pour la dernière fois lors de cette séance de conseil municipal. Il ne sera pas repris dans le budget primitif du fait du transfert de la compétence eau-assainissement à Haut-Bugey Agglomération. Les résultats de ce budget seront repris dans le budget principal 2019. Pour le budget eau, un solde global de : 221 713,14 €
- et pour le budget assainissement, un solde global de : 221 053,77 €.

Le budget général de Cormaranche-en-Bugey fait apparaître un solde global de - 103 831.41 €.

Les budgets annexes de Cormaranche-en-Bugey :

- pour le bois, un solde global de : 20 004.62 € ;
- pour le lotissement le Planachat, un solde global de : - 153 388.33 € ;

- pour la section Vaux Saint-Sulpice un solde global de : 86 477.12 €, pour la régie téléskis (budget aujourd’hui dissous), un solde global de : 3 385.19 € ;
- pour le budget eau, un solde global de : 141 290.82 €
- et pour le budget assainissement, un solde global de : 245 818.40 €, résultats également repris pour le budget 2019.

Le budget général d’Hostiaz affiche un solde global de : 179 246.33 €.

Les budgets annexes d’Hostiaz :

- pour le gîte, un solde global de : 1 686.99 € ;
- pour le budget eau-assainissement, ce budget unique à Hostiaz fait apparaître un déficit de : – 10 974.81 €, résultat repris dans le budget principal.

Le budget général de Thézillieu fait apparaître un solde global de : 5 825.44 €.

Le reste à réaliser sera repris dans le budget global. Thézillieu n’avait pas de budget bois et forêts, les résultats étaient fondus dans le budget général.

Les budgets annexes de Thézillieu :

- le lotissement Pré Devant avec un solde global de : – 22 315 €,
- le budget eau-assainissement, budget unique également : 49 859.51 €.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Michaël MARTIN pour sa présentation.

Il demande aux conseillers municipaux s’ils ont des questions sur la présentation des comptes administratifs.

Ils n’émettent pas de remarque particulière.

Monsieur le Maire Philippe EMIN présente les comptes de gestion et les soumet au vote du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

APPROUVE les comptes de gestion 2018 des budgets principaux et annexes des communes de Cormaranche-en-Bugey, Hauteville-Lompnes, Hostiaz, Thézillieu.

Monsieur Michaël MARTIN explique que le territoire de la commune nouvelle étant composé de quatre communes déléguées, les comptes administratifs sont votés et signés par l’ensemble des élus présents à la séance à l’exception des anciens maires pour les comptes administratifs de leur propre gestion.

Sur demande de Monsieur Philippe EMIN, Madame Nicole ROSIER prend la présidence de l’Assemblée pour l’ensemble des votes budgétaires et propose de procéder au règlement définitif du budget 2018 et de fixer les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal pour chaque commune déléguée, conformément aux documents remis aux conseillers.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE DU départ de Monsieur Bernard ARGENTI à 20H15.

Soit 35 présents, 11 pouvoirs = 46 votants.

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire Bernard ARGENTI de la commune déléguée d’Hauteville-Lompnes, par 35 voix pour et 11 pouvoirs engagés,

APPROUVE le compte administratif 2018 d’Hauteville-Lompnes.

APPROUVE les comptes administratifs 2018 des budgets annexes : forêt, régie des énergies, lotissement le Grana, eau et assainissement.

PREND ACTE DU retour de Monsieur Bernard ARGENTI à 20H16.

Soit 36 présents, 11 pouvoirs = 47 votants.

PREND ACTE DU départ de Monsieur Philippe EMIN à 20H16.
Soit 35 présents, 11 pouvoirs = 46 votants.

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire Philippe EMIN de la commune déléguée de Cormaranche-en-Bugey, par 35 voix pour et 11 pouvoirs engagés,
APPROUVE le compte administratif 2018 de Cormaranche-en-Bugey.
APPROUVE les comptes administratifs 2018 des budgets annexes : bois, lotissement le Planachat, section Vaux Saint Sulpice, régie des téléskis de Cormaranche-en-Bugey, eau-assainissement.

PREND ACTE DU retour de Monsieur Philippe EMIN à 20H17.
Soit 36 présents, 11 pouvoirs = 47 votants.

PREND ACTE DU départ de Monsieur Sébastien BEVOZ à 20H17.
Soit 35 présents, 11 pouvoirs = 46 votants.

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire Sébastien BEVOZ de la commune déléguée d'Hostiaz, par 35 voix pour et 11 pouvoirs engagés,
APPROUVE le compte administratif 2018 d'Hostiaz du budget général 2018.
APPROUVE les comptes administratifs 2018 du budget annexe : gîte d'Hostiaz et eau-assainissement.

PREND ACTE DU retour de Monsieur Sébastien BEVOZ à 20H18.
Soit 36 présents, 11 pouvoirs = 47 votants.

PREND ACTE DU départ de Monsieur Jean-Michel CYVOCT à 20H18.
Soit 35 présents, 11 pouvoirs = 46 votants.

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire Jean-Michel CYVOCT de la commune déléguée de Thézillieu, par 35 voix pour et 11 pouvoirs engagés,
APPROUVE le compte administratif 2018 de Thézillieu du budget général 2018.
APPROUVE les comptes administratifs 2018 du budget annexe : lotissement Pré Devant et eau-assainissement.

PREND ACTE DU retour de Monsieur Jean-Michel CYVOCT à 20H19.
Soit 36 présents, 11 pouvoirs = 47 votants.

Monsieur Michaël MARTIN présente les affectations de résultats de fonctionnement 2018 des budgets de Cormaranche-en-Bugey.

Sur demande de Monsieur Philippe EMIN, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 du budget principal, soit 98 368,84 €, soit 98 368,84 € affectés à la section d'investissement.
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 des autres budgets :
- budget de la section Vaux Saint-Sulpice : 2 419,36 € affectés en section de fonctionnement ;
- budget de la régie bois Cormaranche-en-Bugey : 22 431,13 € soit 2 426,51 € affectés en section d'investissement et 20 004,62 € affectés en section de fonctionnement ;
- lotissement le Planachat : 4 799,95 € affectés en section d'investissement.
DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes.
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels qu'énoncés.

Monsieur Michaël MARTIN présente les affectations de résultats de fonctionnement 2018 des budgets d'Hauteville-Lompnes.

Sur demande de Monsieur Philippe EMIN, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 du budget principal, soit 214 832,76 €, soit 214 832,76 € affectés à la section de fonctionnement.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 des autres budgets :

- budget forêt : 114 004,35 € soit 33 722,89 € affectés en section d'investissement et 80 291,46 € en section de fonctionnement ;

- budget de la régie des énergies : - 671 737,21 €, soit - 671 737,21 € affectés en section de fonctionnement ;

- lotissement le Grana : 81 057,77 € affectés en section d'investissement.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels qu'énoncés.

Monsieur Michaël MARTIN présente les affectations de résultats de fonctionnement 2018 des budgets d'Hostiaz.

Sur demande de Monsieur Philippe EMIN, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 du budget principal, soit 65 929,43 €, soit 65 929,43 € affectés à la section de fonctionnement.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 des autres budgets :

- budget gîte d'Hostiaz : 1 613,18 € soit 1 613,18 € affectés en section de fonctionnement.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels qu'énoncés.

Monsieur Michaël MARTIN présente les affectations de résultats de fonctionnement 2018 des budgets de Thézillieu.

Sur demande de Monsieur Philippe EMIN, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 du budget principal, soit 74 663,68 €, soit 50 515,92 € affectés à la section d'investissement et 24 147,76 € à la section de fonctionnement.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 des autres budgets :

- budget du lotissement Pré Devant : - 22 315 € soit - 22 315 € affectés en section de fonctionnement.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels qu'énoncés.

Monsieur Michaël MARTIN explique qu'il faut désormais que le conseil constate par vote la reprise des résultats pour les budgets annexes eau et assainissement de chaque commune déléguée ainsi que la régie des téléskis de Cormaranche-en-Bugey du fait que ces budgets soient dissouts.

Sur demande de Monsieur Philippe EMIN, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la réintégration des budgets annexes tels que décrits et la reprise des résultats au budget général.

Monsieur Philippe EMIN fait part des nouveautés 2019 au sujet du budget de la commune nouvelle.

A l'avenir il n'y aura qu'un seul budget général pour la commune nouvelle d'où la présentation d'un unique budget primitif qui reprend les budgets généraux de chaque commune déléguée.

Il n'y aura plus de budget eau-assainissement en raison du transfert de ladite compétence à la communauté d'agglomération du Haut-Bugey.

Il y a des transferts de compétences importants dans ce budget communal avec notamment l'intégration de la compétence petite enfance et la reprise du poste d'intervenant musical. Dans ce cadre, la commune nouvelle reçoit des attributions de compensation financière de la part de la communauté d'agglomération.

La commune ne contractera pas de nouveaux emprunts sur l'exercice 2019.

Les trois taxes communales ne subiront pas d'évolution en 2019.

Parmi les principaux programmes d'investissement inscrits au budget : la poursuite de la requalification de l'Avenue de Lyon et des travaux de voirie, des interventions sur le numérique dans les écoles, des améliorations à venir sur les panneaux de signalisation et un certain nombre d'investissements que les conseillers municipaux auront l'occasion de valider tels que des travaux à l'école de Cormaranche-en-Bugey et des travaux de voirie sur Cormaranche-en-Bugey et Hostiaz.

Pour la commune déléguée d'Hostiaz : la nouvelle salle polyvalente ainsi que l'amélioration de l'espace restauration du gîte « La Fora » seront livrés prochainement.

Monsieur Philippe EMIN donne la parole à Monsieur Michaël MARTIN pour la présentation des budgets primitifs.

Monsieur Michaël MARTIN présente les budgets primitifs 2019 pour l'ensemble des budgets de la commune nouvelle :

- budget général,
- budget de la régie des bois et forêts,
- budget du gîte d'Hostiaz,
- budget de la régie des énergies,
- budget de la section de Vaux Saint-Sulpice,
- budget du lotissement le Grana,
- budget du lotissement le Planachat,
- budget du lotissement Pré Devant.

Monsieur Michaël MARTIN apporte les précisions suivantes sur les modifications apportées aux documents initiaux transmis aux conseillers municipaux par voie électronique le 19 mars 2019 :

- Sur le budget principal : 1 507 € de correction.
- Intérêts qui tombent à l'échéance, l'échéance arrivera en 2020.
- Une partie de ces intérêts doit normalement relever de l'exercice 2019.
- Quelques opérations d'ordres ont été modifiées, une recette d'ordre a été ajoutée ce qui a augmenté les dépenses de 3 000 euros.

L'équilibre budgétaire n'est pas bouleversé suite à ces modifications.

La section de fonctionnement au budget général s'équilibre à 6 899 855.54 €.

Il y aura un processus d'intégration fiscale progressive qui commencera en 2020 et n'aura donc pas d'impact sur le budget 2019. Les taux de 2018 continueront à s'appliquer sur le territoire des quatre communes tels qu'ils étaient auparavant.

La fusion des quatre communes et la création de la commune nouvelle génère une bonification de 5% soit 46 000 € au titre de la DGF.

La section d'investissement au budget s'équilibre à 2 245 415.21 € en dépenses et en recettes.

En dépenses, il y a classiquement les dépenses d'équipement, chaque dépense est détaillée dans le document qui a été remis aux conseillers municipaux.

Monsieur Philippe EMIN fait part de l'ouverture d'un espace agro-touristique à la Ferme Guichard non repris par HBA qui sera repris dans le budget par la commune en lien avec la Société d'Economie Mixte Montagnarde.

Il y aura également un certain nombre d'études en urbanisme, des travaux à l'école du centre à Hauteville et à l'école de Cormaranche-en-Bugey, des travaux au complexe sportif, des travaux sur les églises d'Hauteville-Lompnes et de Lacoux.

Il y aura des programmes relatifs à des extensions électriques sur la clinique du souffle, aux hameaux des Dergis et de Dergis Sainte Anne et les programmes relatifs à l'Avenue de Lyon et à la fin de l'Avenue de la Liberté.

Monsieur Philippe EMIN rappelle les investissements pour les panneaux de signalisation et d'agglomération ainsi que pour l'informatique aux écoles.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT intervient au sujet des travaux, quelques interventions sur les Nivéoles, à l'église de Lacoux, le city stade d'Hauteville pour lequel un don a été fait par le club de rugby, l'ensemble de ces dossiers sont à l'étude.

Monsieur le Maire Philippe EMIN demande aux conseillers de faire part de leurs remarques.

Monsieur Roch CHARVOLIN demande si les économies d'énergie dans les travaux d'électricité ont été prises en compte.

Monsieur Bernard ARGENTI lui répond que le nouvel éclairage consommera un tiers de moins que l'ancien. Désormais la commune étant dite urbaine, le SIEA ne prend plus en charge ce type de travaux comme à l'époque où la commune était dite rurale. Aujourd'hui, la commune investit plus qu'elle ne reçoit de taxe d'électricité.

Monsieur Philippe EMIN apporte une précision, depuis environ 2013-2014 le SIEA ne participait plus, non plus, pour les petites communes rurales sur les travaux d'extension de réseaux. Ils participent plutôt sur l'esthétique et l'enfouissement.

Monsieur le Maire Philippe EMIN laisse Madame Nicole ROSIER prendre la présidence et soumettre au vote le budget primitif et les budgets annexes au budget primitif 2019. Il propose de voter le budget primitif.

Monsieur Michaël MARTIN présente les budgets annexes du budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal, à 36 VOIX POUR des membres présents et 10 VOIX POUR des membres représentés, 1 ABSTENTION (M. Roch CHARVOLIN engage le pouvoir de Mme Fabienne JOLY), ADOPTE le budget primitif général 2019 de la commune de Plateau d'Hauteville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif annexe 2019 de la régie des bois et forêts,

ADOPTE le budget primitif annexe 2019 du gîte d'HOSTIAZ.

Monsieur Bernard ARGENTI prend la parole et souhaite introduire la présentation du budget de la régie des énergies par un état des lieux.

« Il y a nécessité d'un petit rappel historique et technique pour les conseillères et conseillers de Cormaranche-en-Bugey, Thézillieu et Hostiaz. Pour les collègues d'Hauteville-Lompnes, ils connaissent bien le dossier.

Notre réseau est géré en Régie autonome, cela est différent d'Aranc et de Cormaranche-en-Bugey qui eux l'intègrent dans le budget général).

A Hauteville-Lompnes, il doit s'équilibrer seul, par ses propres recettes, sans intervention du budget général.

A notre arrivée en 2014, la situation est catastrophique, le chiffre d'affaire dégringole de moitié en un an.

Les raisons :

Des maladroites de gestion et de relations commerciales de l'équipe précédente ont fait que nos plus gros clients (établissements hospitaliers et immeubles) avaient envoyé la résiliation de leur contrat à la fin du mandat précédent.

Evidemment, les charges fixes restant les mêmes, la chaufferie ne fonctionnant qu'à moins de 50 % de sa capacité, inévitablement les déficits d'exploitation ont été immédiats et se sont vite cumulés.

Dans ce contexte, qu'avons-nous fait ?

Tout d'abord, bloquer l'hémorragie des clients en reprenant le dialogue, renégociant à la baisse le prix de vente pour redevenir compétitifs par rapport aux autres énergies.

Nous avons ouvert le dialogue avec nos financeurs : les banques, la Caisse des Dépôts et de Consignation, le Trésor Public, l'Etat et nos soutiens (AMORCE, ADEME, ...) pour définir une stratégie de redressement de nos équilibres financiers par une reconquête de clients pour relancer le chiffre d'affaire.

En 2016, on obtient un moratoire de 3 ans avec différé de remboursement du capital de nos échéances d'emprunt (ne payant que les intérêts) et un « coup de pouce » de la Caisse des Dépôts et de Consignation pour la trésorerie.

Les résultats n'ont pas été aussi rapides que nous avions imaginé, et ce pour 2 raisons :

1. Pour des raisons géopolitiques : les prix du fioul et du gaz ont chuté brutalement et ont favorisé momentanément les fournisseurs de ces énergies carbonées au détriment des énergies renouvelables.
2. Nous avons mésestimé les conséquences des conflits antérieurs entre la commune et certains gros clients. Ceci a laissé des traces et la reprise du dialogue a demandé un peu de temps.

Dans ce contexte, le budget prévisionnel qui vous est présenté ce soir est un budget qui va concilier le mieux possible :

- Les préconisations de la chambre régionale des comptes, sans remettre en cause les nouvelles propositions que nous travaillons actuellement et que nous présenterons à nos partenaires lors de nos comités fin mai.

Ces propositions seront susceptibles d'envisager une sortie « en douceur » du moratoire et de mettre en œuvre 2 recommandations de la Chambre Régionale des Comptes :

- un appui sur un acteur privé,
- et une augmentation du chiffre d'affaire, non pas par augmentation du prix de vente du MégaWatt, qui serait suicidaire, mais par une reprise importante de clients, résultat de la démarche commerciale réalisée depuis 1 an par le cabinet Prowatt pour le compte de la commune.

La préconisation de l'arrêt de l'activité n'est pas imaginable et ne sera pas mise en œuvre.

Dans le contexte actuel, favorable aux énergies renouvelables (CPO 21, Certificat d'Economie d'Energie), si chacun y met du sien, les réseaux de chaleur bois ont de l'avenir sur notre territoire et seront demain des partenaires importants de la filière bois locale, mais aussi du développement économique en général. »

Monsieur Michaël MARTIN précise que la section de fonctionnement de cette régie est déficitaire et la section d'investissement excédentaire.

Les recettes d'investissement sont supérieures aux dépenses, elles se composent de la reprise de l'excédent de l'année précédente et de la dotation d'amortissement.

Les seules dépenses à réaliser s'élèvent à environ 174 000 €, au global elles ne seront que d'environ 139 000 € en 2019.

La section d'investissement est donc présentée en sur-équilibre.

Sur demande de Monsieur Philippe EMIN, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2019 de la régie des énergies.

Monsieur Michaël MARTIN présente le budget primitif de la section de Vaux Saint-Sulpice.

Sur demande de Monsieur Philippe EMIN, le Conseil Municipal, à 36 VOIX POUR des membres présents, 9 VOIX POUR des membres représentés, 1 ABSTENTION (Mme GRITTI Delphine engage le pouvoir de Mme PETIT Odile), 1 VOIX CONTRE (M. CAPELLI Jean-Baptiste engage le pouvoir de Mme BERTHET Claire),

ADOpte le budget primitif 2019 de la section de Vaux Saint-Sulpice.

Monsieur Philippe EMIN explique ce vote : la commission syndicale de la section de Vaux l'a voté au préalable et a ensuite soumis ce budget au conseil municipal pour approbation.

Monsieur Michaël MARTIN présente le budget du lotissement Le Grana.

Sur demande de Monsieur Philippe EMIN, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2019 du lotissement Le Grana.

Monsieur Michaël MARTIN présente le budget du lotissement Le Planachat.

Sur demande de Monsieur Philippe EMIN, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2019 du lotissement Le Planachat.

Monsieur Michaël MARTIN présente le budget du lotissement Pré Devant.

Sur demande de Monsieur Philippe EMIN, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2019 du lotissement Pré Devant.

Monsieur le Maire Philippe EMIN présente les subventions à attribuer aux associations, soit un montant total de 325 032 €, à savoir :

- Le montant aux associations des services à la population, du social et de l'humanitaire pour 139 270 €.
- Le montant aux associations du domaine culturel, patrimonial et éducatif pour 44 470 €.
- Le montant des participations aux divers organismes : CCAS, CCPH, CSC, COS, pour 94 872 €.
- Le montant aux associations du domaine des sports et loisirs pour 40 630 €.
- Le montant aux associations diverses pour 5 790 €.

Certaines subventions sont compensées par Haut-Bugey Agglomération en respect du rapport de la CLECT validé préalablement à l'intégration de la CCPH à HBA.

Monsieur Maurice TRAMOY demande s'il y a des subventions pour la société de chasse à Cormaranche-en-Bugey.

Monsieur Philippe EMIN répond qu'il n'y a pas de subvention mais qu'il y a une mise à disposition d'un local et 80 € de participation pour le droit de chasse ainsi que la mise à disposition du territoire communal de chasse.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT fait part d'un autre échange de bon procédé pour la société de Thézillieu.

Monsieur Bernard ARGENTI expose pour Hauteville-Lompnes qu'il n'y a pas de subventions mais qu'une mise à disposition de communaux a aussi lieu.

Monsieur Philippe EMIN remercie Monsieur Michaël MARTIN pour sa présence et pour tout le travail d'accompagnement effectué par le cabinet ACTIPUBLIC pour l'élaboration de ce premier budget de la commune nouvelle ainsi que dans le processus de fusion et la mise en place de la commune nouvelle. Il propose aux conseillers de procéder au vote des subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE les subventions 2019 s'élevant à la somme globale de 325 032 €.

PREND CONNAISSANCE sur présentation de Monsieur Philippe EMIN de la proposition de la Commission Finances de ne pas augmenter les taxes communales suivantes en 2019 : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti.

Monsieur Philippe EMIN rappelle que l'arrêté préfectoral portant création de la Commune nouvelle de Plateau d'Hauteville au 1^{er} janvier 2019 est intervenu le 12 décembre 2018. Elle précise que, dans la mesure où l'arrêté de création a été pris après le 1^{er} octobre 2018, en application de l'article 1608 du Code Général des Impôts la création de la Commune nouvelle n'aura d'effet fiscal qu'à partir de 2020. Pour 2019, le Conseil de la Commune nouvelle doit donc voter les taux applicables dans chaque commune déléguée.

Taux d'imposition 2019	Cormaranche-en-Bugey	Hauteville-Lompnes	Hostiaz	Thézillieu
Taxe d'habitation	9,75%	11,10%	15,71%	13,94%
Taxe sur le foncier bâti	16,41%	21,66%	15,63%	18,49%
Taxe sur le foncier non bâti	54,40%	65,27%	58,85%	57,40%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la mise en place d'une intégration fiscale progressive sur 12 ans des taux de Taxe d'Habitation, de Taxe sur le Foncier Bâti et de taxe sur le Foncier Non Bâti de la Commune nouvelle.

PREND CONNAISSANCE sur présentation de Madame Nicole ROSIER qu'un contrat de location signé le 1er octobre 2018, entre Mme Terry Françoise et la Commune d'Hostiaz ne précisait pas la formule de calcul pour la facturation du chauffage à la locataire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer un avenant à ce contrat de location.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de passer un avenant avec la locataire en vue de lui facturer les frais de chauffage à compter du 1^{er} octobre 2018.

DECIDE que la facturation des frais de chauffage sera effectuée selon le barème indiqué dans le tableau d'équivalences caloriques litres, kWh thermie des énergies (1 litre de fuel = 10,4 kWh) et du tarif du fioul livré.

EST INFORME sur présentation de Madame Nicole ROSIER du bilan des sections de Thézillieu pour l'année 2018.

- **Section des CATAGNOLLES** pour l'exercice 2018, le Bilan 2018 est de - 6 932,16 € (Recettes 520,99 € - dépenses 7 453,15 €). Compte tenu du solde positif de l'exercice 2017 soit 17 985,00 €, **le solde de l'exercice 2018 s'arrête à un excédent de 11 052,84 €.**

- **Section du GENEVRAY** pour l'exercice 2018, le Bilan 2018 est de - 4 235,02 € (Recettes 831,68 € - dépenses 5 066,70 €). Compte tenu du solde positif de l'exercice 2017 soit 15 061,83 €, **le solde de l'exercice 2018 s'arrête à un excédent de 10 826,81 €.**

- **Section de LAVANT** pour l'exercice 2018, le Bilan 2018 est de - 46,00 € (Recettes 0 € - dépenses 46,00 €). Compte tenu du solde positif de l'exercice 2017 soit 355,51 €, **le solde de l'exercice 2018 s'arrête à un excédent de 309,51 €.**

- **Section de SAINTE BLAIZINE** pour l'exercice 2018, le Bilan 2018 est de + 220,00 € (Recettes 220,00 € - dépenses 0 €). Compte tenu du solde positif de l'exercice 2017 soit 1 321,82 €, **le solde de l'exercice 2018 s'arrête à un excédent de 1 541,82 €.**

- **Section de THEZILLIEU-PONTHIEU** pour l'exercice 2018, le Bilan 2018 est de - 161,51 € (Recettes 5 519,17 € - dépenses 5 680,68 €). Compte tenu du solde positif de l'exercice 2017 soit 18 181,19 €, **le solde de l'exercice 2018 s'arrête à un excédent de 18 019,68 €.**

Monsieur Jean-Michel CYVOCT fait part que les dépenses engagées seront imputées à chacune des sections correspondantes pour le bilan de l'année prochaine.

APPROUVE à l'unanimité les bilans financiers des sections tels qu'énoncés.

PREND CONNAISSANCE sur présentation de Madame Nicole ROSIER de la nécessité d'étendre le montant de la vacation funéraire à la commune de Plateau d'Hauteville. La commission finances propose au Conseil Municipal de porter ce taux à 25 euros. L'objectif de la loi est d'harmoniser sur l'ensemble du territoire, le taux des vacations funéraires et de réduire globalement le coût des funérailles pour les familles en réduisant le nombre d'opérations de surveillance donnant lieu au versement d'une vacation.

APPROUVE à l'unanimité le montant des vacations funéraires à 25 € sur le territoire de la commune de Plateau d'Hauteville.

EST INFORME sur présentation de Madame Nicole ROSIER de la mise à disposition d'une salle communale à Monsieur Gregor BELIBI MINYA pour exercer son activité de création artistique (peinture) à compter du 17 décembre 2018 et se terminant le 28 février 2019 pour un montant de 50 euros mensuel correspondant aux frais de chauffage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir la location de la salle communale sise en partie Sud du bâtiment de la mairie déléguée de Cormaranche-en-Bugey à Monsieur Gregor BELIBI MINYA pour un montant de 50 euros mensuel correspondant aux frais de chauffage.

DECIDE d'établir les contrats de location mensuellement dans l'attente des travaux.

EST INFORME sur présentation de Madame Nicole ROSIER qu'un logement sur Cormaranche-en-Bugey a été attribué à M. Sefer SHABAHI à compter du 1^{er} novembre 2018 pour une durée de 6 mois renouvelable, qu'il n'a pas occupé pendant deux mois, soit janvier et février 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'annulation des deux mois de location de janvier et février 2019 à Monsieur Sefer SHABAHI.

PREND CONNAISSANCE sur présentation de Madame Nicole ROSIER de la création de la régie des droits de place qui permet l'encaissement des produits sur les foires et les marchés du territoire de Plateau d'Hauteville. Cette création clôt la régie précédente d'Hauteville-Lompnes.

APPROUVE à l'unanimité les propositions de la commission finances, concernant la création d'une nouvelle régie de recettes pour les droits de place et le fonctionnement des foires et marchés.

PREND CONNAISSANCE sur présentation de Madame Nicole ROSIER de la création d'une régie hébergement touristique permettant de collecter la taxe de séjour sur ses propres hébergements touristiques (gîtes) pour les reverser à HBA compétente en la matière.

Monsieur Jacques DRHOUIIN demande si la taxe de séjour est récoltée par Haut-Bugey Agglomération et pourquoi doit-elle figurer dans la délibération communale ?

Monsieur Philippe EMIN lui répond que c'est bien Haut-Bugey Agglomération qui la récolte.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT répond qu'il est préférable que la taxe de séjour figure dans la délibération, la commune la percevant puis la reversant comme tout hébergeur touristique.

Monsieur Bernard ARGENTI explique que comme la commune doit collecter la taxe de séjour pour la reverser à Haut-Bugey Agglomération, d'où la création de cette régie.

Monsieur Jacques DHROUIN explique qu'Haut Bugey Agglomération a voté une taxe de séjour sur la commune plus élevée que ce qu'elle était.

INSTAURE à l'unanimité une régie de recettes pour les hébergements touristiques, les gîtes, le camping, les pods afin d'encaisser les locations, les consommations d'électricité, les taxes de séjour, le nettoyage des locaux, les produits provenant de la perte ou de la casse du matériel lors des locations des hébergements touristiques, des gîtes, du camping et des pods, et les cautions pour les communes déléguées de Thézillieu et de Cormaranche-en-Bugey.

Le Conseil, à l'unanimité,

APPROUVE l'exposé et les propositions de Monsieur le Maire, concernant la création d'une régie de recettes pour les hébergements touristiques, les gîtes, le camping, les pods, et son fonctionnement,

CHARGE le Maire et le comptable assignataire, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

PREND CONNAISSANCE sur la présentation de Monsieur Bernard ARGENTI du compte rendu de la commission Agriculture, Forêts, Environnement, Fleurissement du 6 mars 2019, transmis par voie électronique le 19 mars 2019.

EST INFORME sur présentation de Monsieur Daniel BARBARIN du choix de la commission sur le mode de vente des parcelles suivantes se situant sur la commune déléguée d'Hauteville-Lompnes :

- Parcelles 5 et 6 : vente en contrat.
- Parcelle 23 : vente en contrat.
- Parcelles 28 et 31 : vente sur pied pour le printemps 2019.
- Parcelle 40 : vente en contrat.
- Parcelle 47 et 62 : vente sur pied pour l'automne 2019.
- Parcelles 49 et 82 : vente sur pied pour l'automne 2019.
- Parcelle 121 : vente sur pied pour le printemps 2019.
- Parcelle 136 : problème de limite – en attente vente feuillus.

EST INFORME sur présentation de Monsieur Daniel BARBARIN que chaque commune membre de la commune nouvelle étant certifiée PEFC pour 5 ans avant le regroupement, il est nécessaire de remettre à jour cette certification pour la nouvelle commune. Seule la certification d'Hostiaz est à proroger de 3 ans afin que les durées soient égales. Une délibération est à établir en ce sens.

ACCEPTE à l'unanimité de s'engager dans la démarche PEFC pour les propriétés forestières issues du territoire de la commune nouvelle, à savoir :

Hostiaz, Thézillieu (avec les sections de Thézillieu-Ponthieu, Genevray, les trois hameaux : Lavant, Sainte-Blaizine, les Catagnolles), Cormaranche-en-Bugey, Hauteville-Lompnes.

PREND CONNAISSANCE sur présentation de Monsieur Jean-Michel CYVOCT, Vice-Président de la commission Travaux, Bâtiments, réseaux, urbanisme de la partie travaux du compte rendu de la commission du 18 mars 2019, transmis par voie électronique le 20 mars 2019.

Il présente ainsi les différentes solutions pour l'implantation d'un city stade, la commission penche en faveur d'une implantation vers le stade d'Hauteville-Lompnes.

Madame Isabelle MASNADA fait part de son avis favorable pour l'implantation vers le stade d'Hauteville-Lompnes car l'autre proposition vers l'école maternelle engendrerait des nuisances pour les personnes âgées résidant à proximité.

Il expose ensuite le dossier peinture relatif au gymnase où des peintures intérieures et extérieures auraient lieu.

Le boulodrome va également faire l'objet de quelques travaux de rénovation.

PREND CONNAISSANCE sur présentation de Monsieur Didier BOURGEOIS, Maire-Adjoint en charge de l'urbanisme de la suite du compte rendu de la commission du 18 mars 2019, transmis par voie électronique le 20 mars 2019.

Monsieur Didier BOURGEOIS présente le recours gracieux déposé par Monsieur et Madame FRANCOIS Frederick le 8 février 2019 concernant le refus d'un certificat d'urbanisme opérationnel n°00118518A2043 relatif à la construction d'une double yourte à la Bertinière.

Monsieur Didier BOURGEOIS informe que la commission urbanisme en date du 3 décembre 2018 avait émis un avis défavorable pour ce projet, conformément à l'article 11 du Plan Local d'urbanisme :

« L'intégration dans le site doit être recherchée par rapport aux constructions proches et par rapport aux vues lointaines. Cette intégration devra être argumentée dans le volet paysager de permis de construire. L'identification des éléments caractéristiques de l'architecture traditionnelle locale bugiste est indispensable.

Les constructions dont l'aspect général est d'un type régional affirmé étranger à la région sont interdites (ex mas provençal, style Louisiane, etc.).

On privilégiera dans la conception des bâtiments l'esprit bugiste. »

Malgré la rencontre des personnes concernées et le conseil du CAUE rendu sur ce dossier, les avis des membres de la commission étant partagés, il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur cette demande, ce qui ne représente pas une délibération mais simplement un vote de principe.

Monsieur Bernard ARGENTI est favorable car la seconde proposition permet une meilleure intégration paysagère. La commune manque d'hébergements touristiques.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT fait part qu'à Thézillieu, il y a aussi dans le camping municipal des habitations légères de loisirs (HLL).

Monsieur Didier BOURGEOIS demande aux élus de ne pas partir dans des extravagances car le PLU d'Hauteville-Lompnes n'a pas la même réglementation que les réglementations des autres communes déléguées. Néanmoins, cette seconde proposition avec un habillage bois permet une meilleure intégration dans le paysage.

Le conseil municipal à 35 VOIX POUR des membres présents, 11 VOIX POUR des membres représentés, 1 VOIX CONTRE Madame BOURDONCLE Annie, ACCEPTE la seconde demande de Monsieur et Madame FRANCOIS.

Le conseil municipal ayant donné un avis favorable, il sera transmis à la DDT qui tranchera.

Monsieur Didier BOURGEOIS expose au conseil municipal la demande de Dynacité concernant la rétrocession à la commune d'une partie de la parcelle cadastrée section A n°856p correspondant au trottoir le long de la voirie, d'une superficie approximative de 65 centiares.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la rétrocession par Dynacité de la parcelle cadastrée section A n°856 p correspondant au trottoir le long de la voirie, d'une superficie approximative de 65 centiares, située impasse du Clos du Pré, à l'Euro symbolique.

PRECISE que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par Dynacité.

ENTEND Monsieur Didier BOURGEOIS présenter les divers dossiers :

- Point sur la révision alléguée du plan local d'urbanisme – extension des carrières Cornella Nord Cornella Ouest
- Point sur la fin du dépôt des agendas d'accessibilité programmée
- Demande de servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section B n°1143

PREND CONNAISSANCE sur présentation de Monsieur le Maire Philippe EMIN, de la mise en place d'une organisation des compétences eau-assainissement pour une période transitoire à compter du 1^{er} janvier 2019 entre la commune de Plateau d'Hauteville et HBA.

Compte tenu de la complexité de la mise en œuvre de l'ensemble de ces procédures, il apparaît que l'organisation n'est pas opérationnelle au 1^{er} janvier 2019 dans la mesure où Haut-Bugey Agglomération ne possède pas encore les moyens techniques nécessaires pour l'exercice des compétences eau et assainissement sur le territoire élargi dans la mesure où le transfert de ces compétences induit la mise en place d'une organisation administrative et opérationnelle lourde et complexe.

La convention de gestion précise les conditions dans lesquelles la commune assurera, à titre transitoire, l'organisation. La période prévue est de 6 mois, dont 3 mois en exploitation en doublon avec l'antenne locale d'Haut-Bugey Agglomération et 3 mois en appoint technique (connaissances réseaux). Le travail des agents de la future commune nouvelle (Cormaranche-en-Bugey et Thézillieu) sera facturé à Haut-Bugey Agglomération.

ACCEPTE à l'unanimité la mise en place d'une organisation des compétences eau et assainissement pour une période transitoire à compter du 1^{er} Janvier 2019 au 1^{er} juillet 2019.

PREND CONNAISSANCE sur présentation de Madame Annie MACHON de la sectorisation scolaire sur le territoire de la commune nouvelle. La sectorisation proposée est un maintien des secteurs correspondant aux communes historiques et au R.P.I (Regroupement Pédagogique Intercommunal) en cours à savoir :

- Pour les enfants domiciliés à Hauteville-Lompnes et à Hostiaz dirigés vers l'école maternelle du Centre puis sur l'école élémentaire du Turluru.

- Pour les enfants domiciliés à Cormaranche-en-Bugey dirigés vers l'école primaire de Cormaranche-en-Bugey.
- Pour les enfants domiciliés à Thézillieu dirigés vers l'école de Thézillieu pour les niveaux élémentaires et grande section de maternelle. Pour les enfants en petites et moyennes vers l'école maternelle de Cormaranche-en-Bugey.
- Pour les futures inscriptions des enfants de Prémillieu vers l'école de Thézillieu. Il est précisé que les enfants de Prémillieu qui ont débuté un cycle à Cormaranche-en-Bugey ou Hauteville le termineront dans la même école.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT rappelle qu'au cours du mandat précédent l'académie avait déjà proposé cette répartition des élèves, il regrette d'ailleurs qu'à l'époque cette proposition n'ait pas été acceptée par les municipalités de Cormaranche-en-Bugey et Prémillieu alors que l'école de Thézillieu manquait d'élèves.

Monsieur José RODRIGUEZ-CERVILLA demande s'il y a des moyens de transports prévus pour ces enfants. Monsieur EMIN lui répond par l'affirmative.

DECIDE à l'unanimité de maintenir la sectorisation telle que décrite.

PREND CONNAISSANCE sur présentation de Monsieur Philippe EMIN que dans le cadre de la gestion des forêts, l'Office National des Forêts a proposé à la section de Vaux Saint Sulpice le programme d'actions qu'il serait utile d'entreprendre en 2019. Celui-ci est estimé à 6 623.49 € HT (travaux de maintenance du domaine : 2180.14 €, travaux sylvicoles en futaie irrégulière subventionnables par la région et le fond local à 60% : 3931.44, travaux d'infrastructure : 511.91 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de faire réaliser par l'Office National des Forêts, les travaux retenus et énoncés ci-dessus, pour un coût de 6 623.49 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le programme d'actions 2019, ainsi que les conventions et devis devant intervenir à cet effet.

SOLLICITE pour la partie du programme éligible, notamment pour les travaux sylvicoles, les subventions de Sylv'Acctes, pouvant intervenir à cet effet (40%).

SOLLICITE pour la partie du programme éligible, notamment pour les travaux sylvicoles, les subventions du Fonds Local, pouvant intervenir à cet effet (20%).

AUTORISE l'Office National des Forêts à percevoir le montant des aides qui sera directement déduit des factures.

PREND CONNAISSANCE sur présentation de Monsieur Philippe EMIN, la nécessité d'appliquer le régime forestier suivant pour valoriser la parcelle numéro 61 située sur la section de Vaux Saint-Sulpice de Cormaranche-en-Bugey par l'application d'une sylviculture adaptée aux stations forestières et aux autres enjeux de ces parcelles. Des coupes de bois sont envisageables sur ce terrain.

ACCEPTE à l'unanimité le régime forestier tel que décrit sur la parcelle numéro 61.

EST INFORME sur présentation de Monsieur Philippe EMIN de la difficulté de la commune de Plateau d'Hauteville pour accueillir de nouveaux médecins généralistes et ce, malgré l'existence de la maison de santé « école des Cognots ».

Monsieur le Maire propose de faciliter l'arrivée d'un nouveau praticien pour faire face à cette difficulté. Il propose d'accorder une aide municipale complémentaire à l'aide nationale de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) à l'installation des jeunes médecins généralistes, sur la même durée (n'excédant pas 5 ans), sur une part de prise en charge du loyer au sein de la maison de santé.

Le montant du loyer mensuel et des charges locatives d'un cabinet est estimé suivant le local référencé A12 ou A19 à 782€ TTC pour 25.30m².

Ces locaux bénéficient, en jouissance partagée, des locaux communs tels que salle de radiologie, secrétariat, local à archives, salle d'attente, tisanerie et salle de soin.

Monsieur le Maire propose une prise en charge partielle et dégressive du loyer du cabinet soit 70 % la première année, et 10% en moins chaque année suivante. (70 % en 2019, 60% en 2020, 50 % en 2021, 40% en 2022, 30% en 2023).

Le Docteur Emmanuelle BOLLACHE est installée à mi-temps sur Hauteville-Lompnes. Elle s'aguerrit dans le milieu hospitalier pour l'autre partie de son temps de travail. Elle travaille à l'hôpital de Fleury. De plus, elle a des origines non loin du Plateau d'Hauteville. Cet investissement sur la maison de santé permettra demain de conserver le même nombre de médecin. Le Docteur BOLLACHE est très volontaire pour s'impliquer et essayer de travailler sur l'installation de d'autres médecins. Son installation permettra à des internes supplémentaires de venir à la maison de santé.

Tout cela permettra d'avancer sur le sujet de la non désertification médicale. Le département est également en train de travailler sur un plan d'action relatif à la démographie médicale avec un certain nombre de soutien, de disposition qui devrait permettre de séduire par plusieurs moyens les médecins. Il y aura l'étude d'un dispositif d'assistance administrative, il prévoit le regroupement de conjoints, en droite ligne du plan national « Ma santé 2022 ».

Monsieur Jean FERRARI demande si Monsieur EMIN envisage de demander l'aide aux communes voisines qui profiteront également de ce service.

Madame Isabelle MASNADA intervient pour préciser que le secteur géographique devait être donné par la maison de santé. Le secteur englobe Brénod et s'étend jusqu'au Haut-Valromey.

Monsieur Jean FERRARI explique qu'à titre personnel, son médecin est à Jujurieux.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT dit qu'il faut pour ce dossier être très réactif.

Monsieur Jacques DHROUIN explique qu'une commune de HBA a dû recourir à un cabinet de recrutement pour étudier ce type de dossier et que cela a eu un coût bien supérieur.

Monsieur Jean FERRARI fait part de l'intérêt à solliciter les communes voisines qui souhaiteraient certainement contribuer à l'effort d'installation.

Monsieur Bernard ARGENTI relate la réunion du conseil de surveillance au CHPH, il y a eu un écho du GHT (groupement hospitalier du territoire), il est possible de faire une mutualisation de médecin entre un hôpital et la médecine libérale sur un temps partiel sur la commune. Ceci étant, il a constaté que le CHPH manque lui-même de médecins. Le territoire est en perpétuelle demande. Il y a une forte pénurie en France pour les milieux ruraux. La collectivité ne doit pas hésiter pour la demande du Docteur BOLLACHE qui est une belle opportunité.

Monsieur EMIN fait part qu'il faudrait au niveau national imposer aux jeunes médecins d'être affectés pour une période de deux ou trois ans dans des territoires désertés.

Madame Isabelle MASNADA demande le montant du loyer.

Monsieur EMIN lui répond que le loyer est à 782 €. Il demande de prendre en compte la proposition de Monsieur Jean FERRARI et précise que Champdor-Corcelles sont vraisemblablement intéressés pour participer.

Madame MASNADA demande quand est-ce que l'installation débutera.

Monsieur EMIN répond au 1^{er} mai 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de participer à l'installation du Docteur Emmanuelle BOLLACHE à la maison de santé « Ecole des Cognots » par une prise en charge partielle et dégressive du montant du loyer du cabinet quelles qu'en soient les modalités de location.

PREND CONNAISSANCE sur présentation de Monsieur Jean-Michel CYVOCT de l'assujettissement à la TVA dans le budget général pour l'épicerie nouvelle de Cormaranche-en-Bugey, l'hôtel « Le Relais » de Thézillieu, les carrières d'Hauteville-Lompnes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

OPTE pour l'assujettissement à la TVA de l'opération des « CARRIERES », « l'Hôtel Le Relais » de Thézillieu, « l'Epicerie Nouvelle » de Cormaranche-en-Bugey.

OPTE pour le régime réel normal avec dépôt de déclaration trimestrielle.

EST INFORME sur présentation de Madame Edith VINCENT-MORARD Directrice Générale des Services sur demande de Monsieur le Maire, que dans l'urgence de la création de la commune nouvelle, les contrats d'assurance des quatre communes historiques et de la communauté de communes ont été amendés pour couvrir les risques sur une période transitoire de l'année 2019.

Monsieur EMIN fait un rapide résumé du dernier conseil d'agglomération :

Pour la filière bois à Cormaranche-en-Bugey : la consultation devrait sortir rapidement.

Concernant les dossiers d'assainissement :

- Hauteville a sa consultation de lancée.
- Cormaranche-en-Bugey a environ 150 000 € de pris en charge par HBA.

Pour les dossiers sur les travaux en cours : Monsieur Jean-Michel CYVOCT précise qu'il y a des projets comparables à ce qu'on peut être habitué à voir sur le Plateau. Les travaux se font sur le pourtour du lac de Nantua avec des voies douces, des travaux assez répartis sur le territoire. Monsieur Hervé GONGUET agent municipal travaillait sur les dossiers travaux mais est actuellement en arrêt.

Sur le Plateau avec le parking de la MFR, le forage et Montcornelles : 2 millions et demi d'euros sur le Plateau sont actuellement engagés ce qui impose un suivi régulier.

Pour les dossiers eau-assainissement, Monsieur Didier BOURGEOIS précise qu'il y a de gros investissements de HBA en la matière. Ils prennent en charge tout le réseau d'eaux pluviales de l'avenue de Lyon. Un coût estimé à 100 000 € pour l'instant. Ils ont une force de frappe impressionnante.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire rappelle quelques dates à retenir :

- **Commission Agriculture, forêts, environnement, fleurissement le mercredi 3 avril 2019 à 19h00**
- **Prochain conseil d'agglomération le jeudi 4 avril 2019 à 18h30 à HBA**
- **Prochaine séance du Conseil Municipal de la commune nouvelle le mercredi 24 avril 2019 à 19h30**

Enfin, Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant la presse, le public, ainsi que les services administratifs de la mairie pour la préparation de ce Conseil municipal.

Séance levée à 23 heures 15,



Le Maire,

Philippe EMIN